

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR15.19PR  
concernant  
la 1<sup>e</sup> série de compléments au budget 2015**

Première Citoyenne,  
Mesdames et Messieurs les Elu(e)s,

La Commission des finances a traité le préavis mentionné en titre lors de sa séance du 26 mai 2015.

Elle était composée de Messieurs Pierre CHERBUIN, Philippe GUIGNARD, Sylvain PITTET, Roland VILLARD, Dominique VIQUERAT et du soussigné, Président de la Commission des finances et rapporteur. MM. Thomas JENNI et Giancarlo VALCHESCHINI (remplaçant Madame Anne GANDER) étaient excusés et non remplacés. La délégation municipale était composée de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD et de M. Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions chaleureusement pour les explications et informations complémentaires qu'ils ont apportées à la COFI.

En préambule, et suite aux discussions que la COFI a eues au sujet de l'incidence financière des absences de longue durée (> 1 mois) lors de l'examen des comptes 2014 (voir rapport correspondant), M. le Syndic précise qu'un montant complémentaire à URBAT (comptes 340.3011 et 340.3901) et un autre à STE (comptes 412.3011 et 412.3901) concernent le remplacement de personnes en absence de longue durée.

Pour le reste, voici les explications demandées et reçues pour les comptes faisant l'objet d'une demande de complément au budget 2015 :

<b>Compte(s)</b>	<b>Question – Réponse - Remarques</b>
<b>CHARGES</b>	
<b>1. Administration générale</b>	
101.3185	Frais d'honoraires et d'expertise pour déterminer les indemnités suite à l'explosion de la rue de Neuchâtel 39. Ce montant est remboursé à hauteur de CHF 141'155.- par l'assurance. Montant à charge de la Commune : CHF 35'667.-
700.3185	Réfection du podium de la gare : remise en état du plancher qui a dû être entièrement refait
<b>3. Urbanisme et bâtiments</b>	
340.3011 340.3901	Voir explication en introduction.
354.3141.01	Fermeture du bureau de la secrétaire du Syndic pour des raisons de confidentialité.
425.3185.03	Aide pour préparer le dossier de candidature.

<b>4. Travaux et environnement</b>	
455.3149	Sondages et analyses d'air pour des investigations complémentaires exigées par l'Etat (Direction générale de l'Environnement DGE). Décharge des Vuagères : CHF 26'000.- Décharge du Saut : CHF 14'000.-
<b>6. Culture et tourisme</b>	
152.3653.02	Adaptation de la subvention due à des erreurs budgétaires successives (2014 et 2015) suite aux décisions municipales d'augmenter la subvention ordinaire d'une part et d'accorder une subvention extraordinaire pour le 250 <sup>e</sup> d'autre part. Précisons que cette ligne du budget inclut en réalité trois postes : fonctionnement, conciergerie et loyers.  En 2014 : budget dépassé de CHF 24'448.- (+5.6%) selon comptes 2014. En 2015 : crédit complémentaire de CHF 50'000 (+13.5%) en juin.
<b>REVENUS</b>	
<b>1. Administration générale</b>	
101.4362	Remboursement selon explication ci-dessus (cpte 101.3185).

### ***Culture et Tourisme***

La COFI a peu apprécié le suivi budgétaire quelque peu approximatif du compte Musée d'Yverdon. Comme indiqué par le Service des finances, la COFI recommande, à l'avenir, de distinguer la subvention (fonctionnement) et les loyers (bureaux et archives). La COFI se permettra de refaire le point sur ce compte au prochain budget.

### ***Conclusion***

Au vu de ce qui précède et après discussion, la Commission des finances vous recommande, à l'unanimité de ses membres présents, Mesdames et Messieurs les Elu(e)s, d'accepter le préavis PR15.19 relatif à la 1<sup>e</sup> série de compléments au budget 2015 tels que présenté par la Municipalité.

Pour la COFI, le 01.06.2015



Pascal Blum, président